

FICHE D'INFORMATION

Bruits d'animaux – la marche à (ne pas) suivre

Le chant du coq très matinal de l'élevage de poulets situé à proximité vous dérange? Ou le tintement incessant des cloches de vaches vous gâche le sommeil? Voici un aperçu de la marche à suivre.

1. Prescriptions de la commune

Les animaux doivent être gardés de manière à ce que personne ne soit dérangé ou mis en danger; les ordonnances de la police des communes stipulent en général un certain nombre de prescriptions sur le bruit des animaux. Si le bruit continual d'animaux vous dérange, vous êtes en droit de le signaler à la police. Si les pouvoirs publics constatent un abus, ils demanderont au détenteur de l'animal de prendre des mesures correctives. Si le détenteur ne se conforme pas aux dispositions, il peut être sanctionné par une amende; dans les cas extrêmes, la détention d'animaux peut même lui être interdite. Pour la nuisance causée par le tintement de cloches des vaches, l'expérience montre qu'il ne faut pas trop compter sur l'aide de la police, encore moins dans les régions rurales.

2. Protection de l'environnement / ordonnance sur la protection contre le bruit

La loi sur la protection de l'environnement exige de limiter les émissions nocives ou dérangeantes comme le bruit, pour autant que cela soit techniquement possible, que les conditions d'exploitation le permettent, et dans la mesure où c'est économiquement supportable. Cependant, la loi ne s'applique qu'aux émissions provenant des constructions et des machines. S'agissant du bruit des animaux, ce n'est qu'à titre exceptionnel que l'on peut invoquer la loi sur la protection de l'environnement: par exemple, dans le cas de bruits causés par une étable ou une volière. Mais il faut savoir que l'ordonnance sur la protection contre le bruit n'est généralement pas applicable, pour protester contre le bruit des animaux.

3. Protection de droit privé contre les nuisances

Selon l'article 684, al. 1, CC, les propriétaires fonciers sont tenus de «s'abstenir de tout excès au détriment de la propriété du voisin». Cela s'applique également au bruit des animaux. Il n'est souvent pas simple de déterminer les limites entre ce qui est autorisé et ce qui est jugé excessif. Autrement dit, si toutes les discussions avec le détenteur de l'animal échouent, il faut alors faire appel à un juge qui analyse, en cas de litige, si une personne normalement constituée et de sensibilité moyenne perçoit, elle aussi, cette nuisance sonore concrète

comme étant excessive. Le tribunal se forgera une opinion sur la situation locale, interrogera des témoins et pour l'évaluation, s'appuiera éventuellement aussi sur les seuils fixés dans l'ordonnance sur la protection contre le bruit.

La protection stipulée par l'article 684 CC comporte un grand inconvénient par rapport à la protection spécifiée par l'ordonnance policière ou la loi sur la protection de l'environnement: vous-même, en tant que personne directement concernée, vous devez agir personnellement et engager une procédure civile – dans la mesure où aucun accord n'est possible avec le voisin. Or le risque qu'un tel litige juridique vous coûte cher est parfois élevé. Par ailleurs, les procédures judiciaires durent souvent des mois, voire des années. En revanche, s'il y a violation des dispositions du droit public, les autorités sont d'office tenues d'intervenir. Toujours est-il que dans l'évaluation des nuisances, les autorités ont une marge d'appréciation considérable. Si elles refusent d'intervenir, il ne vous reste souvent rien d'autre à faire que d'engager une procédure civile.

Conseils sur la marche à suivre

- En premier lieu, tâchez de trouver une entente avec le détenteur de l'animal.
- Procurez-vous l'ordonnance de police de la commune ou d'autres prescriptions éventuelles sur le thème du bruit.
- Demandez au détenteur intransigeant de l'animal de rétablir le calme, en l'informant par écrit de la situation juridique.
- Unissez-vous, dans la mesure du possible, avec d'autres habitants qui souffrent du même problème.
- Essayez d'inciter la commune à prendre des mesures.
- Faites appel à un avocat. Ce dernier peut tenter, une nouvelle fois, de faire pression sur les autorités pour qu'elles agissent, ou bien directement sur le propriétaire de l'animal incriminé. Il peut, en plus, vérifier la probabilité que vous avez de gagner un recours, au niveau de la protection de droit privé contre les nuisances.

Beobachter
EDITION

Une licence de publication en ligne a été octroyée à RaiffeisenCasa pour le contenu de ce guide. © 2021 Beobachter-Edition, Zürich